



## **RÈGLEMENTS DU SOCCER À 7 2004**

### **LIGUE A**

**Association Régionale de Soccer des Laurentides  
1313, boul. St-Antoine, Suite 101, St-Antoine, Québec, J7Z 5T4  
Téléphone:(450)432-9604 Télécopieur: (450)432-0009  
Courriel : [info@soccerlaurentides.ca](mailto:info@soccerlaurentides.ca)**



Article abrogé. Voir règlements de compétition, article 27

## **ARTICLE- 7 Passes arrières**

7.1. Conformément aux lois du jeu de la FIFA, le gardien de but ne peut prendre le ballon de ses mains sur une passe bottée délibérément par un coéquipier.

## **ARTICLE- 8 Fautes et coups francs**

**8.1** Toutes les fautes sont sanctionnées par un coup franc direct. Toutes les fautes commises à l'intérieur de la surface de réparation adverse qui ne sont pas sanctionnées par un tir de penalty le sont d'un coup franc direct exécuté sur la ligne délimitant la surface de réparation parallèle à la ligne de but au point le plus près d'où la faute fut commise.

## **ARTICLE- 9 Remise en jeu ARTICLE- 9 Remise en jeu ARTICLE- 9 Remise en jeu**

**9.1** La distance de six (6) mètres devra être respectée par les joueurs de l'équipe adverse sur toute les remises en jeu:

- coup d'envoi
- coup franc
- coup de pied de coin
- coup de pied de but.

## **ARTICLE-10 Hors jeu et anti-jeu**

**10.1** La loi du hors jeu ne s'applique pas, par contre, un joueur ne peut se tenir seul derrière l'avant dernier défenseur dans la zone adverse à une distance trop éloignée du jeu dans le but de profiter indûment de l'inexistence de la règle du hors jeu et ainsi créer de l'anti-jeu. Un coup franc direct sera accordé à l'équipe contre qui la faute fut commise. On reprend le jeu là où la faute fut commise.

## **ARTICLE-11 Nombre de joueurs ARTICLE-11 Nombre de joueurs ARTICLE-11 Nombre de joueurs**

11.1. Le nombre de joueurs maximum sur le terrain par équipe est de 7 joueurs incluant le gardien de but.

**11.2** Pour les équipes de première et de deuxième division, un maximum de treize (13) joueurs peut être inscrit sur la feuille de match. Pour les équipes de troisième division (D3), un maximum de seize (16) joueurs peut être inscrit sur la feuille de match.

*(Adopté le 23 mars 2002).*

**ARTICLE-12 Joueurs réserves et/ou à l'essai** **ARTICLE-12 Joueurs**  
**réserves** **ARTICLE-12 Joueurs** **réserves** **ARTICLE-12**  
**Joueurs réserves**

Dans la catégorie U-8 à U-11, une équipe ne peut avoir plus de trois joueurs réserves et/ou à l'essai pour un même match.